

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 12/10/23-08		
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'IMMEUBLE « LES BEAUX- ARTS » A CHALUCET ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'EPCC ESADTPM		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalia MESSARA, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Hélène BILL, Laetitia QUILICI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

**Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY, François CARRASSAN représentée par Jean-Luc DELAUNAY.
Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD- GALLI.**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Richard EVENCE, Jean-Sébastien VIALATTE, Jean-Pierre BLANC, Louise NOËL.

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 12/10/23-08

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DE L'IMMEUBLE « LES BEAUX-ARTS » A CHALUCET
ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET L'EPCC
ESADTPM**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Par délibération n° 23/09/20-03 du 23 septembre 2020, le Conseil d'Administration a autorisé Monsieur le Président à signé le 18 décembre 2020, une convention avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée par laquelle celle-ci consentait à la mise à disposition, à l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée, un bâtiment d'exception dénommé « Les Beaux-Arts » à Chalucet, d'une surface de 3846 m² répartie sur 8 niveaux (du sous-sol au 6ème étage), situé au 2 parvis des Écoles sur la commune de Toulon. Cette convention de mise à disposition a été consentie à titre gracieux à compter de l'entrée de l'ESADTPM dans les lieux, sans limitation de durée.

Parc délibération en date du 10 novembre 2021, un avenant n°1 a été adopté modifiant l'article 6 portant sur l'entretien et les réparations prises en charge par les services de la Métropole sur le bâtiment lui appartenant.

Il vous est proposé aujourd'hui d'acter la modification de l'article 9 portant « Cession des droits » remplacé par ce qui suit :

« L'ESADTPM ne pourra en aucun cas et sous aucune condition céder les droits résultant de la présente convention à qui que ce soit, ni laisser la disposition des lieux à des personnes étrangères à la présente convention, sans l'accord express et explicite de la Métropole, sauf dans le cadre d'une convention de mécénat où elle pourra mettre à la disposition de mécènes le hall et la salle de conférence du bâtiment « Les Beaux-Arts » de manière ponctuelle ».

L'ESADTPM va s'engager dans une démarche de partenariat avec les acteurs économiques sous forme de mécénat. Dans ce cadre, l'ESADTPM a sollicité la Métropole afin de pouvoir de pouvoir mettre à la disposition ponctuelle des mécènes le hall d'accueil et la salle de conférence.

En conséquence, la Métropole Toulon Méditerranée accepte de délivrer à l'EPCC Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée un avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du bâtiment « Les Beaux-Arts » situé à Chalucet, dans les conditions fixées ci-après.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°23/09/20-03 du 23 septembre 2020 autorisant la signature de la convention de mise à disposition du bâtiment les Beaux-Arts consentie par la Métropole Toulon Provence Méditerranée à l'EPCC Esadtpm,

VU le projet d'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de l'immeubles les Beaux-Arts à Chalucet signée le 18 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la modification de l'article 9,

CONSIDERANT qu'il convient également d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bien immeuble dénommé « les Beaux-Arts » à Chalucet et tous documents afférents,

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC ESDATPM à signer l'avenant n°2 ci-joint à la convention de mise à disposition du bien immeuble dénommé « les Beaux-Arts » à Chalucet et tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/10/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

ésadtpm
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration